
AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SANTÉ CONCERNANT LES STIMULANTS CENTRAUX CHEZ LES ENFANTS ET LES PSYCHOTROPES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a publié récemment deux avis au sujet de médicaments.

Avis n° 8570 “Sécurité et effets secondaires des stimulants »

(<http://tinyurl.com/avis8570>)

L'utilisation de stimulants chez les enfants, entre autres du méthylphénidate (Rilatine®), continue à croître de manière inquiétante en Belgique. Cette croissance ne concerne pas seulement leur usage dans l'indication enregistrée, à savoir le syndrome d'hyperactivité et de manque d'attention (ADHD), mais également leur usage en dehors des indications reconnues, par exemple pour améliorer les performances en période d'examen. Le CSS fait part de son inquiétude concernant les points suivants: (1) les risques cardiaques potentiels des stimulants centraux et la possibilité d'un lien avec la mort subite (nous y consacrerons un article dans l'un des prochains numéros des Folia), (2) la nécessité d'une surveillance continue de l'influence de ces médicaments sur le comportement alimentaire et la croissance, et (3) le manque de données concernant les effets éventuels de ces médicaments sur le développement cérébral. L'avis du CSS conforte les recommandations formulées dans la Fiche de transparence (“Prise en charge de l'ADHD”) et dans les articles déjà publiés à ce sujet dans les Folia [voir Folia de juin 2008 et juillet 2006]. Les stimu-

lants centraux doivent être utilisés de façon restrictive et rationnelle chez les enfants.

Avis n° 8571 “L'impact des psychotropes sur la santé, avec une attention particulière pour les personnes âgées”

(<http://tinyurl.com/avis8571>)

On constate en Belgique une nette surconsommation de psychotropes (benzodiazépines, antidépresseurs, antipsychotiques). La Belgique est le plus grand consommateur de benzodiazépines au monde, malgré les campagnes qui ont été menées pour encourager leur usage rationnel [voir Folia de décembre 2010]. Cette surconsommation est nettement présente chez les personnes âgées qui sont pourtant bien plus sensibles aux effets indésirables parfois graves de ces médicaments. L'avis du CSS formule quelques recommandations qui devraient permettre de diminuer la consommation de psychotropes, ainsi que des suggestions pour la formation continue des professionnels et des campagnes destinées au public. En ce qui concerne l'usage rationnel des psychotropes, voir également le Répertoire Commenté des Médicaments, les Fiches de transparence « Traitement médicamenteux de la démence », « Prise en charge des troubles anxieux » et « Prise en charge de l'insomnie » et les Folia sur les benzodiazépines [Folia de mai 2009], les antidépresseurs [Folia de mars 2006 et de décembre 2004] et les antipsychotiques [Folia de juin 2009].